

## Règlement du concours de dessins.

### Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des festivités relatives au 75<sup>ème</sup> anniversaire du bailleur social Sarregueminois qui se dérouleront du 12 au 16 mai 2025, la SEM SCH propose un concours de dessins sur le thème :

**“ Mon quartier dans 75 ans ”.**

### Article 2 : Conditions de participation

- Être enfant d'un locataire de la SEM SCH,
- être âgé de 5 à 15 ans.

En fonction de l'âge de l'enfant, il concourra dans l'une des 3 catégories suivantes :

- 5 à 7 ans
- 8 à 11 ans
- 12 à 15 ans

La participation au concours est gratuite.

Le représentant légal de chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre un dessin, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur du dessin présenté. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété du dessin.

### Article 3 : Les conditions techniques du dessin

- Le dessin doit être réalisé sur une feuille de papier A4
- 1 dessin par participant maximum.

### Article 4 : Utilisation des dessins

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de son dessin. SCH pourra utiliser gratuitement le dessin pour toute communication, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les dessins non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

### Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt du dessin jusqu'au **17/04/2025**.

Le dessin, accompagné du bulletin de participation doivent être déposés ou envoyés par voie postale au siège de SCH : 3 rue Alexandre de Geiger, 57200 SARREGUEMINES.

## Article 6 : Sélection des lauréats

Le Jury sera composé de 7 personnes : les 2 représentants des locataires élus, 2 membres du Conseil d'Administration de SCH, 2 membres du personnel et le Directeur Général de SCH.

Le Jury sélectionnera les Lauréats en tenant compte des qualités esthétiques, de son originalité et de son adéquation avec le thème « Mon quartier dans 75 ans ». Les membres du Jury s'engagent à sélectionner les dessins d'une manière loyale, claire et transparente.

Le Jury procédera à la sélection des Lauréats par visualisation et comparaison de l'ensemble des dessins de la catégorie d'âge, sans qu'aucun élément d'identification du participant ne soit visible au cours de la sélection.

Aux termes de ce processus, 2 lauréats par catégorie d'âge du concours de dessins se verront décerner chacun un ticket d'entrée au cinéma forum de Sarreguemines et un ticket d'entrée pour l'espace de jeux bobo le Dino.

## Article 7 : RGPD

Les informations collectées par la SEM SCH font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'organisation du concours de dessins. Le traitement est basé sur votre consentement. Vos données ne sont pas transmises à des tiers. Les données seront conservées pendant 1 an. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour toute information ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter par mail à [dpo@sem-sch.fr](mailto:dpo@sem-sch.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : DROITS RGPD – SEM SARREGUEMINES, 3 Rue Alexandre de Geiger, 57200 SARREGUEMINES. Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Article 8 : Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affecteront pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

**BULLETIN DE PARTICIPATION** (Annexe 1)

**Concours de dessins – Mon quartier dans 75 ans**

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Date de naissance :**

**Nom et prénom du représentant légal de l'enfant, locataire de SCH :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Adresse courriel :**

- Déclare autoriser mon enfant à participer au concours de dessin « Mon quartier dans 75 ans »
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A ....., Le .....

Signature

avec la mention « Bon pour accord »